



HEBDO FOOT ARTOIS



300 Chemin des Manufactures – 62800 LIEVIN Tél : 03 21 45 63 20 – Fax : 03 21 45 63 21 - @ : secretariat@artois.fff.fr

SOMMAIRE

1. MONTEES et DESCENTES 2023/2024
2. LISTE des COMPETITIONS – DATE des ENGAGEMENTS
3. HOMOLOGATION des FINALES
4. ENGAGEMENT COUPE GAMBARDELLA
5. COMMISSION STATUT de l'ARBITRAGE – Réunion du 20 juin 2024
6. GESTION des LITIGES – Restreinte du 18 juin 2024
7. GESTION des LITIGES – Restreinte du 22 juin 2024
8. COMMISSION FEMININES – Informations
9. COMMISSION ETHIQUE – Réunion du 12 juin 2024
10. TOURNOIS et RASSEMBLEMENTS HOMOLOGUES



MONTEES – DESCENTES 2023/2024



- Les indications ci-après sont données sous réserve des décisions des différentes commissions encore appelées à statuer. Toutes ces indications ne seront susceptibles d'appel qu'à partir de la publication de l'officialisation des montées et descentes.

MONTEES

[De D1 en R3 \(4\)](#)

AS Brebières - ES Bully (b) - Esp Calonne Liévin - FC Lillers

[De D2 en D1 \(4+1\)](#)

ES Angres - O Hénin - FC La Couture - AS Lens - AC Noyelles Godault

[De D3 en D2 \(6 +1\)](#)

AAE Aix - US Beuvry - UC Divion - Stade Hénin - AS Loison - AS Maroeuil - FC Montigny (b) -

[De D4 en D3 \(7+1\)](#)

US Ablain – US Chts Avion - RCVK Béthune - ES Bully (c) - JS Ecourt (b) - ESD Isbergues (b) - US Maisnil - AS Vallée la Ternoise

[De D5 en D4 \(10 +3\)](#)

Nota : AS Vendin montée interdite statut de l'arbitrage.

ES Allouagne - AS Barlin - US Beuvry (b) - FC Beaumont - FC Dynamo Carvin - ES Ficheux - US Givenchy - FC La Couture (b) - US Lapugny - USO Lens (b) - US Monchy au Bois (b) - Us Noyelles sous Lens (c) - US Pas (b)

[De D6 en D5 \(10+2\)](#)

RCVK Béthune (b) - AS Courrières (b) - FC Estevelles - CS Habarcq (b) - FC Heuchin - FC Hersin (b) - FCE La Bassée - DR Lambres - ES Laventie (b) - FC Méricourt - FC Tortequenne - AEP Verdrel

[De D7 en D6 \(10 +5 +1\)](#)

OS Aire (c) - AS Bailleul (b) - RC Bours - ESD Isbergues (c) - AS Frévent (b) - FCE La Bassée (b) - US Lapugny (b) - ES Laventie (c) - As Loison (b) - AS Maroeuil (b) - As Noyelles les Vermelles - Es Roeux - FC Servins (b) - AEP Verdrel (b) - OSC Vitry

Montée interdite statut arbitrage : AS Kennedy Hénin – O. La Comté

DESCENTES

[De R3 en D1 \(3\)](#)

Stade Béthune (b) - USSM Loos - COS Marles

[De D1 en D2 \(3+1\)](#)

OS Annequin - Stade Béthune (c) - Us Billy Breclau - ES Ste Catherine

[De D2 en D3 \(5+1 – Annequin ; article 83\)](#)

OS Annequin - FC Auchel - USO Bruay (b) - US Grenay - USA Liévin - US Pas

[De D3 en D4 \(7+1- ES Agny ; article 83\)](#)

ES Agny - AJ Artois - FC Atrébate - As Beaurains - FC Bouvigny - US Houdain - AS Saily - CSAL Souchez

[De D4 en D5 \(10+1 annexe 14 + 2 article 83\)](#)

OS Annequin (b) - AS Beaurains (b) - AS Brebières (b) - USO Drocourt - ES Eleu - US Gonnehem (b) - US Izel - RC Labourse (b) - CS Diana Liévin (b) - CS Pernes - AJ Ruitz - AS Salomé - ES Vis Valsensée

[De D5 en D6 : \(10... 5 groupes de 11 + 2 article 83\)](#)

SC Artésien (b) – US Chts Avion (b) - FC Calonne (c) - USO Drocourt (b) - ES Eleu - US Ham - FC Richebourg

[De D6 en D7 \(10-5 groupes de 11 +1 annexe 14\)](#)

FC Camblain (c) - US Ruch Carvin (b) - US Croisette - ES Eleu (b) - JF Mazingarbe (b) - ES Vis (b)

FUTSAL

DESCENTE de R2

Dourges Futsal

MONTEE en R2

La Bassée Futsal (b)

DESCENTE de D1 en D2

Beuvry Tigers St Venant

MONTEES de D2 en D1

Raya Essars - OF Arras

Dourges Futsal (b) : Montée interdite

JEUNES

ACCEDENT en U14 Ligue

RC Lens - US Vermelles - CS Avion – FA Arras - Stade Béthune

MONTEE de U14 en U15 R2

US Vermelles

DESCENTE de U14 en U15 District

CS Avion

MONTEE de U15 en U16 R2

ES Bully

MONTEE de U16 en U17R2

AS Beaurains

MONTEE de U17 en U18R2

US Vimy

DESCENTE de U17 en U18 district

ESD Isbergues

Richard RATAJCZAK.



LISTE des COMPETITIONS DATE LIMITE D'ENGAGEMENT



CHAMPIONNATS

SENIORS D1 - D2 - D3 - D4 - D5 - D6 - D7

Jean Luc BERNARD - Engagement : 15 juillet 2024

VETERANS ARTOIS A 11 - LOISIRS A 8

Eric CHAPPE - Engagement : 31 juillet 2024

FEMININES

Seniors à 8 - U15 à 8 - U18 à 8

Micheline GOLAWSKI - Engagement : 31 juillet 2024

Critérium U13 à 8 et à 5, - U11 à 8 et à 5

Plateaux U6/U7, U8/U9

Micheline GOLAWSKI - Engagement : 31 août 2024

JEUNES A 11

Brassage Niveau 1 - U18 - U16 - U15

Pascal WATEL - Engagement: 15 juillet 2024

Brassage Niveau 2 - U18, U16, U15

Brassage Niveau 3 - U15

Pascal WATEL - Engagement: 15 août 2024

Championnat et brassage éventuel

U14 - U17

Pascal Watel - Engagement : 31 juillet 2024

D1 - D2: U18 - U17 - U16 - U15 -

D3 - D4: U18 - U15

D5: U15

Pascal WATEL : mise en place après les brassages

U15 à 8

Pascal WATEL - Engagement : 15 août 2024

FOOT ANIMATION - U13 - U11 - NIVEAUX 1 A 4

Alain DELHAYE - Engagement : 15 août 2024

FUTSAL - D1 - D2

Cédric HOYEZ - Engagement : 31 juillet 2024

COUPES

SENIORS - ARTOIS, - PLATEAU - MALLEZ - DEMANDRILLE - LETEVE - CICA - TERNOIS

Daniel SION - Engagement : 15 juillet 2024

[VETERANS A 11 – ARTOIS – LOYEZ - TERNOIS](#)

[VETERANS A 8 - ARTOIS](#)

Eric CHAPPE - Engagement : 31 juillet 2024

[FEMININES SENIORS ARTOIS A 11 - A 8](#)

Micheline GOLAWSKI - Engagement : 31 juillet 2024

[JEUNES A 11 - U18 \(ARTOIS, LEBAS, TERNOIS\) - U17 ARTOIS - U16 ARTOIS - U15 \(ARTOIS, POUILLY, TERNOIS\)](#)

Marc TINCHON - Engagement : 15 août 2024

[FOOT ANIMATION U13 PITCH - ARTOIS - DISTRICT](#)

Didier CLAY – Engagement : 15 août 2024

[FUTSAL ARTOIS - VERDURE](#)

Cédric HOYEZ - Engagement : 31 juillet 2024

Nota important :

Pour tout engagement après la date limite il y a lieu d'utiliser la fiche d'engagement tardif à télécharger sur le site du district

R. RATAJCZAK.



HOMOLOGATION DES FINALES



Le samedi 1^{er} juin 2024

Site de LIBERCOURT (Gymnase Antoine Victor)

Finale Alain VERDURE : AS La Bassée Futsal (c) / **FC Barlin (b)** : 7 - 10

Finale ARTOIS Futsal : Grenay Futsal / **AS La Bassée Futsal (b)** : 3 - 8

Le samedi 8 juin 2024

Site de WINGLES (Stade Michel Bernard)

Finale U13 District : **FC Camblain Chatelain** / OSC Vitry : 2 - 0

Finale U13 ARTOIS : OF Arras / **US Noeux** : 0 - 1

Site de HERSIN (Marian Kaczmarek)

Finale Jean- Louis MALLEZ : AS Cauchy / **ESD Isbergues (b)** : 1 - 2

Finale U18 ARTOIS Daniel DRAMEZ : FC Hinges / **FC Lillers** : 1 - 3

Site de ST LAURENT (Stade Georges Cuvilly)

Finale Lucas CICA : **AS Neuvireuil (b)** / US Ablain (b) : 1 - 0

Finale François PLATEAU : FC Lillers / **AS Lens** : 2 - 2 - 3 à 4 TB

Site de BILY MONTIGNY (Stade Paul Guerre)

Finale U15 Gaston POUILLY : **US Beuvry** / FC Méricourt : 3 - 1

Finale U18 Philippe LEBAS : FC Calonne Fosse 6 / **ES Labeuvrière** : 1 - 5

Le dimanche 9 juin 2024

Site de EVIN (Stade Houlier)

Finale U15 à 8 ARTOIS : **ES Allouagne** / FC Auchel : 2 - 1

Site de St NICOLAS (Stade de la Scarpe)

Finale Louis LETEVE : US Pas (b) / **JS Ecourt (b)** : 2 - 4

Finale U16 ARTOIS : ES St Laurent / **AS Beaurains** : 2 - 3

Site de ROUVROY (Stade Constant Duquesnoy)

Finale Didier DEMANDRILLE : **US Chts Avion** / O. Hénin (b) : 3 - 2

Finale U15 ARTOIS Raymond BRICE : US Vermelles (b) / **ES Bully** : 3 - 4

Le samedi 15 juin 2024

Site de BULY les MINES (Stade René Corbelle)

Finale Vétérans à 8 ARTOIS : AS Cauchy / **COS Marles** : 3 - 7

Finale Vétérans Léonce LOYEZ : **US Ruch Carvin** / Esp. Calonne Liévin : 3 - 0

Finale Vétérans ARTOIS Challenge Jacques PENNINCK : O. Liévin / **SC St Nicolas** : 1 - 7

Site de LENS (Stade Léo Lagrange)

Finale ARTOIS Challenge Yves ST AUBIN : Esp Calonne Liévin / **FC Montigny** : 1 - 3

Le dimanche 16 juin 2024

Site de MONCHY au BOIS (Stade Municipal)

Finale U15 TERNOIS : **US St Pol** / SC AubignySavy : 2 – 2 - 4 à 3 TB

Finale U18 TERNOIS : **AS Tincquizel** / SC Artésien : 7 - 2

Finale SENIORS TERNOIS : **CS Habarcq** / AS Tincquizel (b) : 3 – 3 - 3 à 1 TB

Finale Féminines à 8 ARTOIS : **US Beuvry** / US Ruch Carvin : 2 – 2 - 1 à 0 TB

Finale Féminines ARTOIS Challenge Evelyne BAUDUIN : **US Beuvry** / FCF Hénin (b) : 4 - 0

> Le festival U11 ENJOY THE GAME a été remporté par l'**US Vermelles** à la suite des résultats des rencontres et du défi technique mis en place pour cette manifestation.

> La commission remercie les clubs ayant organisé les finales pour leur investissement et disponibilité de leurs membres lors de ces journées de finales : **O LIBERCOURT FUTSAL - SPPP WINGLES - FC HERSIN – Car. BILLY MONTIGNY - AAE EVIN - SC ST NICOLAS - US ROUVROY - ES BULLY les MINES - FCH LENS - US MONCHY au BOIS.**

> La commission remercie les partenaires qui ont soutenus ces finales **DG BUREAU - LES JARDINS de ST LAURENT - LE CREDIT AGRICOLE et SENSAS** pour la sponsorisation de cinq finales.

> La commission félicite les différents vainqueurs et finalistes pour leur parcours et leur comportement au cours de ces finales, ainsi que leurs supporters.

**Pour Les commissions des coupes Jeunes et Seniors
D SION**



ENGAGEMENT COUPE GAMBARDELLA

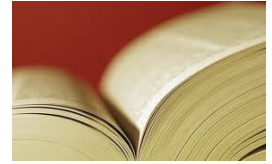


La date limite d'engagement, via FOOTCLUBS, est fixée au **31 juillet 2024**.

Richard RATAJCZAK.



COMMISSION STATUT de L'ARBITRAGE



Réunion du :	Jeudi 20 juin 2024
Président :	M. Daniel SION
Présents :	MM. Michel KLECHA - Serge PAUCHET – Jacques RIBAILLE - André SOJKA

ORDRE du JOUR

- Situation des clubs au 15 juin 2024.
- Clubs en infraction au 15 juin 2024.
- Mutés supplémentaires pour saison 2024/25.

> La commission du Statut de l'Arbitrage prend note de la démission de **Monsieur Jean Baptiste BEAUVENTRE** et lui adresse ses remerciements, pour sa disponibilité et les services rendus.

CLUBS EN INFRACTION AVEC LE STATUT DE L'ARBITRAGE

- Le recrutement des arbitres est obligatoire pour les clubs participant aux compétitions officielles.
- Le nombre d'arbitres officiels que les clubs doivent mettre à la disposition de leur District ou de leur Ligue au sens donné à l'article 33, est variable suivant la compétition à laquelle participe leur équipe première et est fixé à l'article 41 du Statut de l'Arbitrage.
- Une sanction financière est infligée au club en infraction immédiatement après l'examen au **31 janvier** (article 46).
- L'amende est appliquée par arbitre manquant et varie suivant la compétition à laquelle participe l'équipe première du club (article 46).
- En plus des sanctions financières, les sanctions sportives prévues à l'article 47 du Statut de l'Arbitrage sont applicables en fonction du nombre d'années d'infraction (limitation du nombre de joueurs titulaires d'une licence portant la mention « Mutation », interdiction d'accéder à la division supérieure). Cette situation est vue en **juin**.

Il est rappelé :

- Que les arbitres doivent officier un minimum de 18 matches officiels avant le **15 juin** pour pouvoir couvrir la saison suivante leur club vis-à-vis du Statut de l'Arbitrage.
- Que les nouveaux arbitres ayant réussi leur examen doivent officier un minimum de 9 matches officiels avant le **15 juin** pour pouvoir couvrir la saison suivante leur club vis-à-vis du Statut de l'Arbitrage.

CLUBS EN INFRACTION – SITUATION DEFINITIVE AU 15 juin 2024

PREMIERE SAISON D'INFRACTION : 4 joueurs mutés au lieu de 6 mutés, applicable pour la saison 2024/2025. Amende suivant niveau compétition.

AS AUCHY les MINES (D4) - 1 arbitre au club pour 1 requis, a effectué 2 matchs - manque 1 arbitre - amende de 50 € à prélever.

RC BOURS (D7) - 0 arbitre au club pour 1 requis - manque 1 arbitre, - amende prélevée à la suite de la réunion du **12 mars 2024**.

FC CUINCHY (D6) - 1 arbitre au club pour 1 requis, ne couvre pas non-fourniture du dossier médical - manque 1 arbitre - amende prélevée à la suite de la réunion du **12 mars 2024**.

FC ESTEVELLES (D6) - 1 arbitre au club pour 1 requis, a enregistré sa licence le **27 avril 2024** ne couvre pas - manque 1 arbitre - amende prélevée à la suite de la réunion du **12 mars 2024**.

R ESTREE BLANCHE (D7) - 0 arbitre au club pour 1 requis - manque 1 arbitre, -amende prélevée à la suite de la réunion du **12 mars 2024**.

FC GIVENCHY (D5) - 1 arbitre au club pour 1 requis, a effectué 2 matchs - manque 1 arbitre - amende de 50 € à prélever

AS VALLEE de la TERNOISE (D4) - 2 arbitres au club pour 1 requis, 1 arbitre ne couvre pas a pris une année sabbatique et n'a pas fourni son dossier médical, 1 arbitre a effectué 4 matchs - manque 1 arbitre amende de 50 € à prélever.

US PAS en ARTOIS (D2) - 2 arbitres au club pour 1 requis, 1 arbitre ne couvre pas non-fourniture du dossier médical, 1 arbitre ne couvre pas avant 2026/27 - manque 1 arbitre - amende prélevée à la suite de la réunion du **12 mars 2024**.

AS PONT à VENDIN (D7) - 2 arbitres au club pour 1 requis, a effectué 4 matchs - manque 1 arbitre - amende de 50 € à prélever.

AS LYSSOIS (D5) - 2 arbitres au club pour 1 requis, 1 arbitre a effectué 14 matchs, 1 arbitre a effectué 15 matchs - manque 1 arbitre - amende de 50 € à prélever.

ES THIENNES (D7) - 0 arbitre au club pour 1 requis - manque 1 arbitre - amende prélevée à la suite de la réunion du **12 mars 2024**.

DEUXIEME SAISON D'INFRACTION : 2 joueurs mutés au lieu de 6 mutés, applicable pour la saison 2024/2025. Amende suivant niveau compétition.

AS BARLIN (D5) - 1 arbitre au club pour 1 requis, a effectué 10 matchs - manque 1 arbitre - amende de 50 € x 2 = 100 € à prélever.

ES BOIS BERNARD - (D7) - 0 arbitre au club pour 1 requis - manque 1 arbitre - amende prélevée à la suite de la réunion du **12 mars 2024**.

AS BREBIERES (D1) - 2 arbitres au club pour 2 requis, 1 arbitre ne couvre pas non-fourniture du dossier médical, 1 arbitre ne couvre pas avant 2027/28 - manque 2 arbitres - amende prélevée à la suite de la réunion du **12 mars 2024**.

US MAISNIL (D3) - 0 arbitre au club pour 1 requis - manque 1 arbitre - amende prélevée à la suite de la réunion du **12 mars 2024**.

AS SAILLY LABOURSE (D3) - 0 arbitre au club pour 1 requis - manque 1 arbitre - amende prélevée à la suite de la réunion du **12 mars 2024**.

AS SAINT LAURENT BLANGY (D1) - 3 arbitres au club pour 2 requis, 1 arbitre a effectué 2 matchs, 1 arbitre a effectué 5 matchs, 1 arbitre a effectué son quota de match - manque 1 arbitre - amende de 120 € x 2 = 240 € à prélever.

FC TILLOY les MOFFLAINES (D5) - 2 arbitres au club pour 1 requis, 1 arbitre ne couvre pas avant 2027/28, 1 arbitre a effectué 4 matchs - manque 1 arbitre - amende de 50 € x 2 = 100 € à prélever.

FC VALHUON (D7) - 0 arbitre au club pour 1 requis - manque 1 arbitre - amende prélevée à la suite de la réunion du **12 mars 2024**.

TROISIEME SAISON D'INFRACTION : 0 joueur muté au lieu de 6 mutés, applicable pour la saison 2024/2025. Amende suivant niveau compétition.

ES AGNY (D3) - 0 arbitre au club pour 1 requis - manque 1 arbitre - amende prélevée à la suite de la réunion du **12 mars 2024**.

USA ARLEUX (D4) - 1 arbitre au club pour 1 requis, ne couvre pas avant 2027/28 - manque 1 arbitre - amende prélevée à la suite de la réunion du **12 mars 2024**.

UNION FEMININE ARTOIS (Inter District Féminines) - 0 arbitre au club pour 1 requis - manque 1 arbitre, -amende prélevée à la suite de la réunion du **12 mars 2024**.

RC CALONNE RICOUART (D6) - 1 arbitre au club pour 1 requis, ne couvre pas avant 2027/28 - manque 1 arbitre - amende prélevée à la suite de la réunion du **12 mars 2024**.

US CROISETTE (D6) - 0 arbitre au club pour 1 requis - manque 1 arbitre - amende prélevée à la suite de la réunion du **12 mars 2024**.

O LA COMTE (D7) - 1 arbitre au club pour 1 requis, a effectué 0 matchs - manque 1 arbitre - amende de 50 € x 3 = 150 € à prélever.

FC RICHEBOURG (D5) - 0 arbitre au club pour 1 requis - manque 1 arbitre - amende prélevée à la suite de la réunion du **12 mars 2024**.

FC THELUS (D6) - 0 arbitre au club pour 1 requis - manque 1 arbitre - amende prélevée à la suite de la réunion du **12 mars 2024**.

KS VAUDRICOURT (Inter District Féminines) - 0 arbitre au club pour 1 requis - manque 1 arbitre - amende prélevée à la suite de la réunion du **12 mars 2024**.

AS VENDIN (D5) - 0 arbitre au club pour 1 requis - manque 1 arbitre - amende prélevée à la suite de la réunion du **12 mars 2024**.

En outre, ces clubs ne pourront immédiatement accéder à la division supérieure s'ils ont gagné leur place (article 47-2 du Statut de l'Arbitrage).

QUATRIEME SAISON D'INFRACTION et PLUS : 0 joueur muté au lieu de 6 mutés, applicable pour la saison 2024/2025. Amende suivant niveau compétition

AS BONNIERES (D7) - 2 arbitres au club pour 1 requis, 1 arbitre a fait 6 matchs, 1 arbitre a fait 15 matchs - manque 1 arbitre - amende de 50 € x 4 = 200 € à prélever.

ES ELEU (D4) - 0 arbitre au club pour 1 requis - manque 1 arbitre - amende prélevée à la suite de la réunion du **12 mars 2024**.

ES HAILLICOURT (D6) - 1 arbitre au club pour 1 requis, ne couvre pas avant 2027/28 - manque 1 arbitre - amende prélevée à la suite de la réunion du **12 mars 2024**.

AS KENNEDY HENIN (D7) 0 arbitre au club pour 1 requis - manque 1 arbitre - amende prélevée à la suite de la réunion du **12 mars 2024**.

En outre, ces clubs ne pourront immédiatement accéder à la division supérieure s'ils ont gagné leur place (article 47-2 du Statut de l'Arbitrage).

- La sanction de réduction du nombre de joueurs mutés ne s'applique qu'à une équipe Senior hiérarchiquement la plus élevée. Dans le cas d'un club comportant une section Féminine, une section de Football Diversifié ou exclusivement des équipes de Jeunes, il s'agit de l'équipe déterminant les obligations du club au regard de l'article 41 du présent Statut. La sanction de non-accession ne s'applique qu'à une équipe Senior du club, étant précisé que si plusieurs équipes d'un même club sont concernées, celle évoluant dans la division la plus élevée est sanctionnée. Dans le cas d'un club comportant une section Féminine, une section de Football Diversifié ou exclusivement des équipes de Jeunes, l'équipe sanctionnée est déterminée dans les conditions de l'alinéa précédent (article 47-3 du Statut de l'Arbitrage).

- Lorsqu'un club a régularisé sa situation, les sanctions financières et sportives reprennent effet en cas de nouvelle infraction et sont appliquées :

a) au niveau de la dernière pénalité, s'il a été en règle pendant une saison.

b) au niveau de la première année d'infraction s'il a été en règle pendant deux saisons consécutives.

(article 47-5 du Statut de l'Arbitrage).

- Cette liste est une liste définitive.

FUTSAL

PREMIERE SAISON D'INFRACTION : 3 joueurs mutés au lieu de 4 mutés, applicable pour la saison 2024/2025. Amende suivant niveau compétition.

AS des SOURDS ARRAS (D2) - 0 arbitre au club pour 1 requis - manque 1 arbitre - amende prélevée à la suite de la réunion du **12 mars 2024**.

BEUVRY TIGERS (D1) - 0 arbitre au club pour 1 requis - manque 1 arbitre - amende prélevée à la suite de la réunion du **12 mars 2024**.

MELTING SPORT (D1) - 0 arbitre au club pour 1 requis - manque 1 arbitre - amende prélevée à la suite de la réunion du **12 mars 2024**.

GIVENCHY FUTSAL (D2) - 0 arbitre au club pour 1 requis - manque 1 arbitre - amende prélevée à la suite de la réunion du **12 mars 2024**.

O LIBERCOURT FUTSAL (D2) - 0 arbitre au club pour 1 requis - manque 1 arbitre - amende prélevée à la suite de la réunion du **12 mars 2024**.

NOEUX les MINES AFC (D2) - manque 1 arbitre - amende de 50 € - amende prélevée à la suite de la réunion du **12 mars 2024**.

NOYELLES GODAULT FUTSAL (D1) - 0 arbitre au club pour 1 requis - manque 1 arbitre - amende prélevée à la suite de la réunion du **12 mars 2024**.

PONT à VENDIN FUTSAL (D1) - 0 arbitre au club pour 1 requis - manque 1 arbitre, amende prélevée à la suite de la réunion du **12 mars 2024**.

ST VENANT FUTSAL (D1) - 0 arbitre au club pour 1 requis - manque 1 arbitre - amende prélevée à la suite de la réunion du **12 mars 2024**.

RAYA ESSARS FUTSAL (D2) - 0 arbitre au club pour 1 requis - manque 1 arbitre - amende prélevée à la suite de la réunion du **12 mars 2024**.

- La sanction de réduction du nombre de joueurs mutés ne s'applique qu'à une équipe Senior hiérarchiquement la plus élevée. Dans le cas d'un club comportant une section Féminine, une section de Football Diversifié ou exclusivement des équipes de Jeunes, il s'agit de l'équipe déterminant les obligations du club au regard de l'article 41 du présent Statut. La sanction de non-accession ne s'applique qu'à une équipe Senior du club, étant précisé que si plusieurs équipes d'un même club sont concernées, celle évoluant dans la division la plus élevée est sanctionnée. Dans le cas d'un club comportant une section Féminine, une section de Football Diversifié ou exclusivement des équipes de Jeunes, l'équipe sanctionnée est déterminée dans les conditions de l'alinéa précédent (article 47-3 du Statut de l'Arbitrage).

- Lorsqu'un club a régularisé sa situation, les sanctions financières et sportives reprennent effet en cas de nouvelle infraction et sont appliquées :

a) au niveau de la dernière pénalité, s'il a été en règle pendant une saison.

b) au niveau de la première année d'infraction s'il a été en règle pendant deux saisons consécutives.

(article 47-5 du Statut de l'Arbitrage).

- Cette liste est une liste définitive.

CLUBS AUTORISES A UTILISER UN OU DEUX JOUEURS MUTES SUPPLEMENTAIRES POUR LA SAISON 2024/2025

Rappel Article 45

- Le club qui, pendant les deux saisons précédentes, a compté dans son effectif, au titre du Statut de l'Arbitrage en sus des obligations réglementaires, y compris les clubs non soumis aux obligations, un arbitre supplémentaire non licencié joueur, qu'il a amené lui-même à l'arbitrage, a la possibilité **d'obtenir, sur sa demande**, un joueur supplémentaire titulaire d'une licence frappée du cachet « mutation » dans l'équipe de Ligue ou de District de son choix définie pour toute la saison **avant le début des compétitions**.

- Cette mutation supplémentaire est utilisable pour toutes les compétitions officielles, y compris nationales.
- Si le club a eu 2 arbitres supplémentaires ou plus, il peut avoir au maximum **2 mutés supplémentaires** titulaires d'une licence frappée du cachet « mutation ». Ces mutés supplémentaires seront utilisables dans la ou les équipes de Ligue ou de District de son choix, définies pour toute la saison **avant le début des compétitions**. Ces mutations supplémentaires sont utilisables pour toutes les compétitions officielles, y compris nationales.
- La liste des clubs bénéficiant de ces dispositions sera arrêtée au **15 juin** et publiée au bulletin officiel ou sur le site internet de la Ligue ou du District.

CLUBS BENEFICIANT D'UN MUTE SUPPLEMENTAIRE.

US ABLAIN - ES ALLOUAGNE - ES ANGRES - OS ANNEQUIN - OF ARRAS - AS BAILLEUL - AS BAPAUME
VAULX BERTINCOURT - US BILLY BERCLAU - FC BOUVIGNY - US RUCH CARVIN - AAE DOURGES - ES
DOUVRAIN - SC ARTESIEN - JF GUARBECQUE - US GONNEHEM - ES HAINES - O HENIN - STADE
HENIN - US HOUDAIN - ES OURTON - US ROUVROY - AEP VERDREL - AS VIOLAINES - OSC VITRY.

CLUB BENEFICIANT DE DEUX MUTES SUPPLEMENTAIRES.

AJ ARTOIS - O BURBURE - US GRENAY - UAS HARNES - USA LIEVIN - FC LILLERS - EC MAZINGARBE -
US MONCHY au BOIS.

Les présentes décisions sont susceptibles d'appel devant la Commission d'Appel du District, l'appel devant être adressé au secrétariat du District (SECRETARIAT@ARTOIS.FFF.FR) dans un délai de 7 jours à compter de la notification officielle ou de la publication de la décision contestée accompagné d'un droit d'appel et des frais de dossier de 110 euros (article 152 des Règlements Généraux du District Artois).

Le président la Commission
Daniel SION



Le secrétaire de la Commission
André SOJKA





GESTION des LITIGES SPORTIFS et ADMINISTRATIFS



Réunion du : Restreinte mardi 18 juin 2024

Présidente : Mme Nathalie COCKENPOT -

Présents : MM. Bernard DEJARDIN – Marc TINCHON -

RESERVES ET HOMOLOGATIONS

Les membres de la commission licenciés dans un club, ne participent ni aux délibérations, ni aux votes concernant leurs équipes et celles évoluant dans les mêmes catégories, divisions et groupes que les leurs.

Journée du 28 avril 2024

U15 D3 – POULE B

Rencontre 27664609 : FCE LA BASSEE / FC HERSIN

1^{er} forfait de FC HERSIN.

LA BASSEE bat HERSIN par forfait 5/0.

Amende de 15 € à FC HERSIN.

Rectificatif - Journée du 25 mai

SENIORS D7 – POULE B

Rencontre 27370070 : FC SERVINS (b) / CS PERNES (b)

Match arrêté à la 45^{ème} mn pour insuffisance de joueurs à CS PERNES suite à plusieurs joueurs blessés (8 joueurs sur la FMI) sur le score de 7/0.

Résultats : SERVINS FC – CS PERNES : 7/0.

Amende de 14 € à CS PERNES.

Journée du 25 mai

U13 D4 – POULE H

Rencontre 27864807 : USA LIEVIN (b) / AS PONT A VENDIN (b)

3^{ème} forfait de PONT A VENDIN.

USA LIEVIN bat PONT A VENDIN par forfait 5/0.

Amende de 30 € à PONT A VENDIN.

U13 D4 – POULE S

Rencontre 27911511 : FA ARRAS (d) / AS BAILLEUL (b)

2^{ème} forfait de BAILLEUL.

FA ARRAS bat BAILLEUL par forfait 5/0.

Amende de 10 € à BAILLEUL.

U13 D4 – POULE U

Rencontre 27865197 : FC CUINCHY / RC LOCON

2^{ème} forfait de LOCON.

CUINCHY bat LOCON par forfait 5/0.

Amende de 20 € à LOCON.

U11 M – D3 – POULE C

Rencontre 27596791 : AJ ARTOIS (b) / AS BAPAUME BERTINCOURT VAULX

2^{ème} forfait de BAPAUME BERTINCOURT VAULX.

AJ ARTOIS bat BAPAUME BERTINCOURT VAULX par forfait 5/0.

Amende de 20 € à BAPAUME BERTINCOURT VAULX.

U11 M – D3 – POULE J

Rencontre 27597301 : FC AUCHEL (b) / AS SAILLY LABOURSE

1^{er} forfait de SAILLY LABOURSE.

AUCHEL bat SAILLY LABOURSE par forfait 5/0.

Amende de 10 € à SAILLY LABOURSE.

U11 M – D4 – POULE G

Rencontre 27627042 : US SAINT-POL (c) / USO BRUAY (c)

2^{ème} forfait de BRUAY.

SAINT-POL bat BRUAY par forfait 5/0.

Amende de 20 € à BRUAY.

U11 M – D4 – POULE H

Rencontre 27620240 : US ROUVROY (b) / USO MEURCHIN (c)

1^{er} forfait de MEURCHIN.

ROUVROY bat MEURCHIN par forfait 5/0.

Amende de 10 € à MEURCHIN.

U11 M – D4 – POULE L

Rencontre 27602233 : RC LOCON / FC LILLERS (b)

3^{ème} forfait de LOCON.

LILLERS bat LOCON par forfait 5/0.

Amende de 30 € à LOCON.

U11 M – D4 – POULE N

Rencontre 27602356 : JF MAZINGARBE / US BEUVRY (b)

1^{er} forfait de BEUVRY.

MAZINGARBE bat BEUVRY par forfait 5/0.

Amende de 10 € à BEUVRY.

U11 M – D4 – POULE X

Rencontre 27609378 : US PAS (c) / ES FICHEUX

1^{er} forfait de FICHEUX.

PAS bat FICHEUX par forfait 5/0.

Amende de 10 € à FICHEUX.

Journée du 27 mai au 2 juin

VETERANS A 8 – POULE

Rencontre 26790842 : AAE AIX / FC MONTIGNY

1^{er} forfait d'AIX.

MONTIGNY bat AIX par forfait 5/0.

Amende de 60 € à AIX.

Rencontre 26790884 : BILLY MONTIGNY CARABINIERS / FC MONTIGNY

2^{ème} forfait de MONTIGNY.

BILLY MONTIGNY CARABINIERS bat MONTIGNY par forfait 5/0.

Amende de 60 € à MONTIGNY.

Rencontre 26790885 : AAE AIX / AS MAROEUIL

1^{er} forfait de MAROEUIL.

AIX bat MAROEUIL par forfait 5/0.

Amende de 60 € à MAROEUIL.

VETERANS A 8 – POULE B

Rencontre 26801092 : USA LIEVIN / USO MEURCHIN

1^{er} forfait de MEURCHIN.

LIEVIN bat MEURCHIN par forfait 5/0.

Amende de 60 € à MEURCHIN.

Rencontre 26801093 : AS BAILLEUL / EC MAZINGARBE

2^{ème} forfait de MAZINGARBE.

BAILLEUL bat MAZINGARBE par forfait 5/0.

Amende de 60 € à MAZINGARBE.

VETERANS A 8 – POULE C

Rencontre 26846384 : SC SAINT-NICOLAS / ES ALLOUAGNE

2^{ème} forfait d'ALLOUAGNE.

SAINT-NICOLAS bat ALLOUAGNE par forfait 5/0.

Amende de 60 € à ALLOUAGNE.

VETERANS A 8 – POULE F

Rencontre 26804349 : US BILLY BERCLAU / FCC BULLY LES MINES

1^{er} forfait de BULLY LES MINES.

BILLY BERCLAU bat BULLY LES MINES par forfait 5/0.

Amende de 60 € à BULLY LES MINES.

Rencontre 26804350 : ES BULLY LES MINES / USSM LOOS

1^{er} forfait de LOOS.

BULLY LES MINES bat LOOS par forfait 5/0.

Amende de 60 € à LOOS.

VETERANS A 11 – POULE C

Rencontre 26796438 : UAS HARNES / ENT. VERQUIN

1^{er} forfait de VERQUIN.

HARNES bat VERQUIN par forfait 5/0.

Amende de 60 € à VERQUIN.

VETERANS A 11 – POULE E

Rencontre 26798852 : AS LOISON / BAPAUME BERTINCOURT VAULX

3^{ème} forfait de BAPAUME BERTINCOURT VAULX.

LOISON bat BAPAUME BERTINCOURT VAULX par forfait 5/0.

Amende de 60 € à BAPAUME BERTINCOURT VAULX

VETERANS A 11 – POULE F

Rencontre 26799480 : O. HENIN / ES HAISNES

1^{er} forfait d'HAISNES.

O. HENIN bat HAISNES par forfait 5/0.

Amende de 60 € à HAISNES.

SENIORS D1 – POULE A

Rencontre 26484948 : ES LABEUVRIERE / OS ANNEQUIN

1^{er} forfait d'ANNEQUIN.

LABEUVRIERE bat ANNEQUIN par forfait 5/0.

Amende de 100 € à ANNEQUIN.

SENIORS D2 – POULE A

Rencontre 26405089 : BILLY MONTIGNY CARABINIERS (b) / CS HABARCQ

1^{er} forfait de BILLY MONTIGNY CARABINIERS.

HABARCQ bat BEURAINS par forfait 5/0.

Amende de 100 € à BEURAINS.

SENIORS D4 – POULE A

Rencontre 26503152 : US ABLAIN / AS BEURAINS

2^{ème} forfait de BEURAINS.

ABLAIN bat BILLY MONTIGNY CARABINIERS par forfait 5/0.

Amende de 100 € à BILLY MONTIGNY.

SENIORS D6 – POULE A

Rencontre 26522155 : FC CAMBLAIN (c) / RCV KENNEDY

2^{ème} forfait de CAMBLAIN.

KENNEDY bat CAMBLAIN par forfait 5/0.

Amende de 60 € à CAMBLAIN.

SENIORS D6 – POULE B

Rencontre 26522328 : FC TORTEQUENNE / FC THELUS

2^{ème} forfait de THELUS.

TORTEQUENNE bat THELUS par forfait 5/0.

Amende de 60 € à THELUS.

SENIORS D7 – POULE A

Rencontre 26674964 : AS MAROEUIL (b) / AJ ARTOIS (c)

1^{er} forfait d'AJ ARTOIS.

MAROEUIL bat AJ ARTOIS par forfait 5/0.

Amende de 60 € à AJ ARTOIS.

SENIORS D7 – POULE C

Rencontre 26845529 : US ABLAIN (b) / ES VENDIN (c)

3^{ème} forfait de VENDIN.

ABLAIN bat VENDIN par forfait 5/0.

Amende de 60 € à VENDIN.

SENIORS D7 – POULE D

Rencontre 26675456 : ES LAVENTIE (c) / US HAM (b)

1^{er} forfait d'HAM.

LAVENTIE bat HAM par forfait 5/0.

Amende de 60 € à HAM.

SENIORS D7 – POULE E

Rencontre 27388633 : AS NOYELLES LES VERMELLES / AS SAILLY LABOURSE (b)

2^{ème} forfait de SAILLY LABOURSE.

NOYELLES LES VERMELLES bat SAILLY LABOURSE par forfait 5/0.

Amende de 60 € à SAILLY LABOURSE.

FEMININES SENIORS A 8 – POULE D

Rencontre 26861555 : UC DIVION / FC VERQUIGNEUL

1^{er} forfait de VERQUIGNEUL.

DIVION bat VERQUIGNEUL par forfait 5/0.

Amende de 60 € à VERQUIGNEUL.

U18 D2 – POULE B

Rencontre 27661942 : RC SAINS / FC ANNAY

2^{ème} forfait d'ANNAY.

SAINS bat ANNAY par forfait 5/0.

Amende de 60 € à ANNAY.

Rencontre 27661945 : ES SAINT- LAURENT FEUCHY / US ROUVROY

1^{er} forfait de SAINT-LAURENT FEUCHY.

ROUVROY bat SAINT- LAURENT FEUCHY par forfait 5/0.

Amende de 60 € à SAINT LAURENT FEUCHY.

U18 D2 – POULE A

Rencontre 27662000 : US CHTS AVION / ENT. ATREBATE BOUBERS

1^{er} forfait d'AVION.

ENT. ATREBATE BOUBERS bat AVION par forfait 5/0.

Amende de 60 € à AVION.

U18 D3 – POULE C

Rencontre 27662112 : ES HAISNES / AAE EVIN

2^{ème} forfait d'HAISNES.

EVIN bat HAISNES par forfait 5/0.

Amende de 60 € à HAISNES.

U18 D4 – POULE A

Rencontre 27667448 : OSC VITRY / OF ARRAS

2^{ème} forfait d'ARRAS.

VITRY bat ARRAS par forfait 5/0.

Amende de 60 € à ARRAS.

U18 D4 – POULE B

Rencontre 27662372 : AC NOYELLES GODAULT / AS LENS

1^{er} forfait de LENS.

NOYELLES GODAULT bat LENS par forfait 5/0.

Amende de 60 € à LENS.

Rencontre 27662373 : AAE AIX / US NOYELLES SOUS LENS

2^{ème} forfait de NOYELLES SOUS LENS.

AIX bat NOYELLES SOUS LENS par forfait 5/0.

Amende de 60 € à NOYELLES SOUS LENS.

U17 D1 - POULE A

Rencontre 27662545 : US VIMY / OS AIRE

2^{ème} forfait d'AIRE.

VIMY bat AIRE par forfait 5/0.

Amende de 60 € à AIRE.

U16 FEMININES A 8 – POULE B

Rencontre 27679527 : AG GRENAY / AFC LIBERCOURT

2^{ème} forfait de LIBERCOURT.

AG GRENAY bat LIBERCOURT par forfait 5/0.

Amende de 60 € à LIBERCOURT.

U16 D2 – POULE B

Rencontre 27662758 : US NOEUX LES MINES / ES LABEUVRIERE

2^{ème} forfait de LABEUVRIERE.

NOEUX LES MINES bat LABEUVRIERE par forfait 5/0.

Amende de 60 € à LABEUVRIERE.

U16 D2 – POULE D

Rencontre 27662933 : UAS HARNES / ESP. CALONNE LIEVIN

1^{er} forfait d'ESP. CALONNE LIEVIN.

HARNES bat ESP. CALONNE LIEVIN par forfait 5/0.

Amende de 60 € à ESP. CALONNE LIEVIN.

U15 D1 – POULE A

Rencontre 27663271 : ES BULLY / AFC LIBERCOURT

4^{ème} forfait de LIBERCOURT.

BULLY bat LIBERCOURT par forfait 5/0

Amende de 60 € à LIBERCOURT

U15 D2 – POULE A

Rencontre 27663358 : JS ECOURT / OF ARRAS

1^{er} forfait d'ARRAS.

ECOURT bat ARRAS par forfait 5/0

Amende de 60 € à ARRAS.

U15 D5 – POULE C

Rencontre 27666229 : INT. NORRENT FONTES / FC LA ROUPIE

1^{er} forfait de LA ROUPIE.

NORRENT FONTES bat LA ROUPIE par forfait 5/0

Amende de 60 € à LA ROUPIE.

U15 A 8 – POULE D

Rencontre 27667380 : UC DIVION / US HESDIGNEUL

2^{ème} forfait d'HESDIGNEUL.

DIVION bat HESDIGNEUL par forfait 5/0

Amende de 60 € à HESDIGNEUL.

U11 M D4 – POULE A

Rencontre 27609104 : ES BOIS BERNARD / RUCH CARVIN

1^{er} forfait de RUCH CARVIN.

BOIS BERNARD bat RUCH CARVIN par forfait 5/0

Amende de 10 € à RUCH CARVIN.

SENIORS D3 – POULE A

Rencontre 26469246 : ES SAINT-LAURENT FEUCHY / AS BEURAINS

Réserves d'avant match de BEURAINS, non confirmées, non appuyées, non recevables.

Résultat acquis sur le terrain : 1/2

Amende de 30 € à BEURAINS.

Rencontre 26469246 : ES SAINT-LAURENT FEUCHY / AS BEURAINS

Réserves d'avant match de BEURAINS, non confirmées, non appuyées, non recevables.

Résultat acquis sur le terrain : 1/2

Amende de 30 € à BEURAINS.

SENIORS D4 – POULE B

Rencontre 26519181 : RCV KENNEDY / US GONNEHEM CHOCQUES (b)

Réserves d'avant match de KENNEDY, non confirmées, non appuyées, non recevables.

Résultat acquis sur le terrain : 7/2

Amende de 30 € à RCV KENNEDY.

SENIORS D5 – POULE B

Rencontre 26521368 : FC LA ROUPIE (b) / FC BUSNES

Réserves d'avant match de BUSNES, non confirmées, non appuyées, non recevables.

Résultat acquis sur le terrain : 2/1

Amende de 30 € à BUSNES.

SENIORS D7– POULE B

Rencontre 26675460 : OS AIRE (c) / FC RICHEBOURG (b)

Réserves d'avant match d'AIRE, non confirmées, non appuyées, non recevables.

Résultat acquis sur le terrain : 3/1

Amende de 30 € à AIRE.

Journée du 3 au 9 juin

VETERANS A 11 – POULE A

Rencontre 26790883 : US MONCHY AU BOIS / BILLY MONTIGNY CARABINIERS

1^{er} forfait de BILLY MONTIGNY CARABINIERS.

MONCHY AU BOIS bat BILLY MONTIGNY CARABINIERS par forfait 5/0.

Amende de 60 € à BILLY MONTIGNY CARABINIERS.

VETERANS A 11 – POULE B

Rencontre 26795843 : STADE BETHUNE / FC CALONNE

2^{ème} forfait de CALONNE.

STADE BETHUNE bat CALONNE par forfait 5/0.

Amende de 60 € à CALONNE.

VETERANS A 11 – POULE D

Rencontre 26797167 : USO DROCOURT / US ROUVROY

1^{er} forfait de DROCOURT.

ROUVROY bat DROCOURT par forfait 5/0.

Amende de 60 € à DROCOURT.

VETERANS A 8 – POULE B

Rencontre 26801052 : USA LIEVIN / USO MEURCHIN

2^{ème} forfait de MEURCHIN.

USA LIEVIN bat MEURCHIN par forfait 5/0.

Amende de 60 € à MEURCHIN.

Rencontre 26801055 : OS ANNEQUIN / US GRENAY

1^{er} forfait de GRENAY

OS ANNEQUIN bat GRENAY par forfait 5/0.

Amende de 60 € à GRENAY.

VETERANS A 8 – POULE D

Rencontre 27153025 : USA ARLEUX / FC TILLOY

1^{er} forfait de TILLOY.

ARLEUX bat TILLOY par forfait 5/0.

Amende de 60 € à TILLOY.

Rencontre 27152975 : ES BOIS BERNARD / OC COJEUL

2^{ème} forfait de COJEUL.

BOIS BERNARD bat COJEUL par forfait 5/0.

Amende de 60 € à COJEUL.

Rencontre 27152985 : OC COJEUL / FC TILLOY

3^{ème} forfait de COJEUL.

TILLOY bat COJEUL par forfait 5/0.

Amende de 60 € à COJEUL.

Forfait général = 35€

VETERANS A 8 – POULE F

Rencontre 26804309 : US BILLY BERCLAU / FCC BULLY LES MINES

2^{ème} forfait de BULLY LES MINES.

BILLY BERCLAU bat BULLY LES MINES par forfait 5/0.

Amende de 60 € à BULLY LES MINES.

VETERANS A 8 – POULE G

Rencontre 26846560 : AS SALOME / AS VENDIN

2^{ème} forfait de VENDIN.

SALOME bat VENDIN par forfait 5/0.

Amende de 60 € à VENDIN.

Rencontre 26846561 : US GONNEHEM CHOCQUES / ES LAVENTIE

1^{er} forfait de LAVENTIE.

GONNEHEM CHOCQUES bat LAVENTIE par forfait 5/0.

Amende de 60 € à LAVENTIE.

FEMININES SENIORS A 8 – POULE B

Rencontre 26861157 : RUCH CARVIN / US CHTS AVION

1^{er} forfait de RUCH CARVIN.

US CHTS AVION bat RUCH CARVIN par forfait 5/0.

Amende de 60 € à RUCH CARVIN.

FEMININES SENIORS A 8 – POULE C

Rencontre 26861206 : US BOUBERS / ENT. ASB-ESA

2^{ème} forfait ENT. ASB-ESA.

BOUBERS bat ENT. ASB-ESA par forfait 5/0.

Amende de 60 € à ENT. ASB-ESA.

U16 FEMININES A 8 – POULE B

Rencontre 27679514 : AS TINCQUIZEL / FC BOUVIGNY

2^{ème} forfait de BOUVIGNY.

TINCQUIZEL bat BOUVIGNY par forfait 5/0.

Amende de 60 € à BOUVIGNY.

Rencontre 27679491 : AG GRENAY / ES VENDIN

1^{er} forfait VENDIN.

AG GRENAY bat VENDIN par forfait 5/0.

Amende de 60 € à VENDIN.

U15 D4 – POULE B

Rencontre 27665631 : AS COURRIERES / AS PONT A VENDIN

2^{ème} forfait de PONT A VENDIN.

COURRIERES bat PONT A VENDIN par forfait 5/0.

Amende de 60 € à PONT A VENDIN.

U15 D5 – POULE B

Rencontre 27666151 : US SAINT-POL (b) / AEP VERDREL

2^{ème} forfait de VERDREL.

SAINT-POL bat VERDREL par forfait 5/0.

Amende de 60 € à VERDREL.

U15 A 8 - POULE B

Rencontre 27667168 : O. HENIN (b) / FC BOUVIGNY (b)

1^{er} forfait de BOUVIGNY.

O. HENIN bat BOUVIGNY par forfait 5/0.

Amende de 60 € à BOUVIGNY.

U15 A 8 - POULE C

Rencontre 27667320 : AS COURRIERES (b) / US NOEUX LES MINES (c)

1^{er} forfait de NOEUX LES MINES.

COURRIERES bat NOEUX LES MINES par forfait 5/0.

Amende de 60 € à NOEUX LES MINES.

Rencontre 27667326 : FC TILLOOY / SCF ACHICOURT

2^{ème} forfait d'ACHICOURT.

TILLOOY bat ACHICOURT par forfait 5/0.

Amende de 60 € à ACHICOURT.

Les présentes décisions sont susceptibles d'appel devant la Commission d'Appel du District dans un délai de 7 jours (2 jours pour les coupes et les brassages) à compter de la notification officielle ou de la publication de la décision contestée accompagné d'un droit d'appel et des frais de dossier de 110 euros (article 152 des Règlements Généraux du District Artois).

**La Présidente,
Nathalie COCKENPOT**



**Le Secrétaire,
Marc TINCHON**





GESTION des LITIGES SPORTIFS et ADMINISTRATIFS



Réunion du : Restreinte du samedi 22 juin 2024

Présidente : Mme Nathalie COCKENPOT -

Présents : MM. Bernard DEJARDIN – Marc TINCHON -

RESERVES ET HOMOLOGATIONS

Les membres de la commission licenciés dans un club, ne participent ni aux délibérations, ni aux votes concernant leurs équipes et celles évoluant dans les mêmes catégories, divisions et groupes que les leurs.

Rectificatif au PV de la réunion du 17 juin 2024

COUPES – Journée du 8 juin 2024

COUPE CICA (FINALE)

28168207 – NEUVIREUIL GAVRELLE AS 2 – ABLAIN US 2

Réserve d'avant match de NEUVIREUIL GAVRELLE sur la participation et/ou la qualification de l'ensemble des joueurs d'ABLAIN ST NAZAIRE pour le motif suivant : des joueurs du club U.S. ABLAIN ST NAZAIRE sont susceptibles d'avoir participé au dernier match d'une équipe supérieure qui ne joue pas le même jour ou le lendemain

Réserve appuyée et confirmée, recevable.

Après vérification de la feuille de match Seniors D4 Poule A du 02/06/2024 « ABLAIN U.S. 1 – BEAURAIS A.S. 2 », la Commission, constate qu'aucun joueur n'y figure.

Résultat acquis sur le terrain. Score 1 – 0.

NEUVIREUIL GAVRELLE vainqueur.

Droits conservés.

Les présentes décisions sont susceptibles d'appel devant la Commission d'Appel du District dans un délai de 7 jours (2 jours pour les matchs de coupe ou brassage) à compter de la notification officielle ou de la publication de la décision contestée accompagné d'un droit d'appel et des frais de dossier de **110 euros** (article 152 des Règlements Généraux du District Artois).

**La Présidente,
Nathalie COCKENPOT**

**Le Secrétaire,
Marc TINCHON**



COMMISSION FEMININES



> Coupe de la ligue séniors et U18F

La commission féminine félicite les clubs de l'Artois pour leur parcours en coupe de la ligue.

> Finale séniors

Dans une finale 100% Artésienne le FC LILLERS s'est imposé 4 à 2 contre le RC LENS (b).
Bravo au FC LILLERS - vainqueur de l'édition 2023/ 2024 et au RC LENS pour leur parcours.

> Finale U18F

Valenciennes / RC Lens : au terme d'un match haletant victoire du RC LENS 4 buts à 3.
Bravo au RC LENS qui remporte l'édition 2023/ 2024.

> Monté en championnat national U19F

Les U18F du RC LENS accèdent au CNF U19 pour la saison 2024/2025.
La commission féminine félicite les U18 du RC LENS qui se sont brillamment imposés lors des barrages d'accession au championnat national U19 en terrassant leurs homologues de l'AS Béziers (7-0) le 13 juin 2024

> Accessions

La commission féminine félicite Le RC LENS (b) qui accède a la R1F pour la saison 2024 2025.

> Accession en R2F

La commission féminine félicite US BIACHE pour son Accession en R2F pour la saison 2024/2025.

> Finales Coupe d'Artois Séniors à 11.- Challenge E. BAUDUIN

US Beuvry - FCF Hénin-Beaumont : 4/0 - Bravo à US BEUVRY vainqueur de l'édition 2023 2024.

> Finales Coupe d'Artois Séniors à 8

US Beuvry - Ruch Carvin : 2/2 – 1/0 (tirs au but). Bravo à US BEUVRY vainqueur de l'édition 2023 2024.
La commission féminine félicite L'US BEUVRY pour son doublé en finale des coupes Artois Féminines et les clubs ; FCF HENIN et CARVIN RUCH pour leur parcours.

La Présidente de la Commission :
Micheline GOLAWSKI.



ETHIQUE



Réunion du : Mercredi 12 juin 2024

Président : M. Jean DENEUVILLE -

Présents : MM. Claudian PHILIPPE - Denis LAMORILLE – Serge PAUCHET – Jean Luc BERNARD – André BARREZ -

Invités : M. Bernard DEJARDIN – Président de la Commission de Discipline
M. Olivier ATTAGNANT – Educateur des U13 – US BOUBERS
M. Vincent BOUCHEZ – Dirigeant de l'AS FREVENT
M. Bastien DEWAILLY – Joueur U13 d'US BOUBERS – accompagné de son père

Excusé : M. Corentin DELATTRE – Educateur U13 – FC ATREBATE

Dossier concernant une suspicion de fraude sur licence lors d'un match U13 du 11 mai 2024 entre AS Frévent et FC Atrebate (b)

> La commission a souhaité entendre les différents protagonistes de cette suspicion de fraude sur licence suite à un courrier de Monsieur Olivier ATTAGNANT daté du 16 mai à la présidente du District Artois.

> Dans ce courrier il est fait état que Monsieur ATTAGNANT a vu qu'un de ses joueurs licenciés dans son club participait à cette rencontre sous fausse licence.

Suite à son intervention, l'éducateur de FREVENT a commencé à l'insulter.

Monsieur ATTAGNANT a ensuite contacté le président de FREVENT mais n'a pas eu de réponse de sa part. En effet celui-ci n'était plus président ayant été remplacé durant cette période.

Suite à cette lecture, la parole a été donnée aux personnes présentes et il s'est révélé que Monsieur Vincent BOUCHEZ a agi en toute connaissance de cause en faisant jouer ce joueur pour le « récompenser » au dire de ses paroles.

> En effet ce joueur, licencié à BOUBERS, ne s'entraînait plus depuis fin octobre avec ce club et il avait repris le football au mois de mai par quelques entraînements avec le club de FREVENT. Donc légitimement l'éducateur de FREVENT, pour donc récompenser le joueur, décida de le faire jouer sous fausse licence ce qui est bien sur contraire au règlement et très regrettable.

> En conclusion, la commission a regretté le comportement de l'éducateur de FREVENT et elle lui a rappelé les risques encourus lors de l'utilisation frauduleuse d'une licence (accident, assurances etc ...) et surtout il lui a semblé que tout cela aurait pu être évité tout simplement en faisant une licence dans le club de FREVENT avant.

L'accord du club quitté de BOUBERS lui aurait été donné sans problème comme la stipulé Monsieur ATTAGNANT.

Des recommandations ont aussi été donné dans ce sens au père du joueur qui a agi en toute connaissance de cause.

> La commission suite à ces échanges a décidé de transmettre le dossier en commission de discipline pour suite à donner.

Le Président de la Commission :
Jean DENEUVILLE.



TOURNOIS et RASSEMBLEMENTS HOMOLOGUES



29 juin

FC MONTIGNY

U9 – U11

30 juin

FC MONTIGNY

U12 – U10